

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 33

Artikel: Attention : l'indication du poids est obligatoire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la page de l'acheteuse

qui veut connaître
ses produits, ses prix,
son pouvoir d'achat

La vente des abricots

Nous avions toutes gardé en mémoire les fâcheuses expériences faites il y a deux ans lors d'une précédente récolte record d'abricots. Nous avions souvent eu alors l'impression qu'on nous vendait des abricots de second choix au prix du premier. Qu'en a-t-il été cette année ?

Des observations qui nous ont été transmises, nous pouvons conclure qu'il y a eu grand progrès. Les abricots, cette année, étaient infiniment mieux calibrés et triés, les prix officiels étaient partout respectés.

Nous avons entendu pourtant certaines critiques : — Beaucoup d'abricots n'étaient pas mûrs et ne mûrissaient pas après l'achat ;

— certains magasins n'ont jamais tenu les abricots les plus avantageux à 55 ct., alors que plusieurs acheteuses nous ont dit que c'étaient les meilleurs qu'elles eussent achetés, plus gros que ceux à 85 ct. et délicieusement mûrs ;

— nous avons lu deux fois dans un journal locaux des plaintes au sujet d'abricots mal mûrs et petits vendus au prix du premier choix. L'article ne précisait pas si les cagets portaient l'étiquette d'origine, indiquant la qualité. A ce sujet, nous ne pouvons que reprendre les conclusions de M. Tanner parues dans le « Journal d'agriculture » : Il serait souhaitable que la marchandise soit vendue dans les cagets d'origine portant une étiquette solidement fixée et visible, afin que les consommateurs puissent contrôler qu'il s'agit bien là du premier ou du second choix, tel qu'il est parti du Valais.

Si vous avez fait d'autres expériences, dites-les nous !

La comparaison des petits pois extra-fins ne peut paraître ce mois, faute de place.

Cette page a été fournie par la Commission romande des consommatrices.

Que coûtent les produits de lessive ?

Non, ce n'est pas une plaisanterie ! Nous ne le savions pas... Ce que nous avons découvert, en faisant les recherches nécessaires vous intéressera sûrement.

Les produits de lessive se vendent en emballages de formes très diverses, pleins complètement ou seulement aux trois-quarts. Les seuls chiffres qu'ils portent sont généralement le prix et le dosage, si bien que l'acheteuse ne peut absolument pas savoir s'il s'agit d'un produit cher ou bon marché. Et il nous faut encore préciser ce que nous entendons par « bon marché ». Ce n'est pas le prix au kilo qui est intéressant, mais bien de savoir à combien revient le lavage d'un kilo de linge ou d'une charge de machine à laver, avec un seul produit ou avec une combinaison de produits. Nous tiendrons pour acquis que l'opération épargne le linge tout en le rendant bien blanc, car un produit qui abîmerait le linge reviendrait en fin de compte plus cher.

L'Institut suisse de recherches ménagères a examiné un grand nombre de produits et beaucoup d'entre eux portant sa marque de qualité. Cela signifie d'une part qu'ils permettent de laver proprement et sans dégâts, et d'autre part que nous avons précisé le dosage nécessaire pour obtenir un effet optimum.

Aujourd'hui nous avons dressé un tableau indiquant pour tous les produits de lessive examinés par l'Institut combien coûte la dose nécessaire pour laver un kilo de linge sec. Pour faire nos essais, nous avons utilisé du linge de ménage, mélangé et normalement sale et toujours la même machine. Pour le prélavage, nous avons choisi un produit sortant de la même fabrique que celui destiné au lavage principal, chaque fois que le même produit n'était pas prescrit pour les deux opérations.

Les prix et les poids s'entendent pour des paquets normaux achetés en février 1963 dans les magasins de détail.

Nous n'avons pas pu tenir compte dans ces tableaux des différences de qualité parfois surprenantes qui existent entre ces produits et que nos sévères examens précédents nous avaient permis de relever.

Les résultats obtenus en utilisant des paquets doubles, géants, économiques, seront éventuellement fournis ultérieurement.

Institut suisse de recherches ménagères

Produits pour lessiveuses ne convenant pas aux automates à tambour

Marque	Prix du paquet et poids net	Dosage		Prix de 10 l. de lessive		
		Pré-lavage g. par l.	Lavage g. par l.	Pré-lavage ct.	Lavage ct.	Total ct.
Fab	fr. 1,25/330 g.	6	6	24,0	24,0	48,0
Progress	1,30/400 g.	7	7	22,4	22,4	44,8
Serf	1,25/330 g.	6	6	24,0	24,0	48,0
Sunil	1,30/300 g.	8	4	34,4	17,2	51,6

Lessives complètes, avec produits de prélavage de la même fabrique, convenant à tous les systèmes de lavage

Marque	Prix du paquet et poids net	Dosage		Prix de 10 l. de lessive			Prix par kg. de linge sec, lavé dans une automate à tambour		
		Pré-lavage g. par l.	Lavage g. par l.	Pré-lavage ct.	Lavage ct.	Total ct.	Pré-lavage ct.	Lavage ct.	Total ct.
Calgo-Sapon	fr. 1,90/410 g.	6	3	27,6	13,8	41,4	14,9	7,5	22,4
CP	2,40/650 g.	6	4,5	22,2	16,6	38,8	12,0	9,0	21,0
Dixan	2,55/550 g.	6	6	27,6	27,6	55,2	15,0	15,0	30,0
Laudo	4,60/780 g.	6	4	36,0	24,0	60,0	19,4	12,9	32,3
Pemat	4,60/980 g.	6	4	28,2	18,8	47,0	15,2	10,1	25,3
Primo/Radion	0,75/370 g. + 1,25/360 g.	5	7	10,0	22,4	32,4	5,4	12,0	17,4
Regil-Eswa-Automat	1,25/270 g.	7	3	35,0	15,0	50,0	19,0	8,1	27,1
Skip	2,45/560 g.	7	4	30,1	17,2	47,3	16,2	9,3	25,5
Teddy-Automat	1,50/440 g.	4	7	13,6	23,8	37,4	7,3	12,9	20,2
Total	1, —/375 g.	7	5	18,9	13,5	32,4	10,2	7,3	17,5
Uni-Niara	2,40/660 g.	6	4	24,0	16,0	40,0	13,0	8,6	21,6
Wasma	3,60/1000 g.	6	4	21,6	14,4	36,0	11,7	7,8	19,5

Produits spéciaux pour automates à tambour, mais utilisables pour toutes les méthodes de lavage

Marque	Prix du paquet et poids net	Dosage		Prix de 10 l. de lessive			Prix par kg. de linge sec, lavé dans une automate à tambour		
		Pré-lavage g. par l.	Lavage g. par l.	Pré-lavage ct.	Lavage ct.	Total ct.	Pré-lavage ct.	Lavage ct.	Total ct.
Bella/V-Linda	fr. 0,75/380 g. + 1, —/585 g.	6	7	12,0	11,9	23,9	7,2	7,1	14,3
Bio 40/Ultra-Bienna	1,55/400 g. + 1,25/500 g.	5	7	20,0	17,5	37,5	10,8	9,5	20,3
Blidor/Blidor-Rex	1,50/1000 g. + 1,25/450 g.	4	8	6,0	24,0	30,0	3,2	12,9	16,1
Maga/Floris	1,50/450 g. + 1,10/450 g.	4	7	13,2	16,8	30,0	7,1	9,0	16,1
Maga/Filetti	1,50/450 g. + 1,40/400 g.	4	7	13,2	24,5	37,7	7,1	13,2	20,3
Nevi/Mettler-3	1,60/950 g. + 2,70/960 g.	8	8	13,6	24,0	37,6	7,3	13,0	20,3
Slopi/Reka	1,40/400 g. + 1,10/380 g.	4	8	14,0	24,0	38,0	7,5	13,0	20,5
Roby/Teddy neu	0,95/375 g. + 1,15/380 g.	6	7	15,0	21,0	36,0	8,1	11,3	19,4
Slopi/Juzol-3-fach	1,40/400 g. + 1,45/430 g.	4	8	14,0	26,4	40,4	7,5	14,2	21,7
Synco vite/									
Super-Blendin	3,10/1000 g. + 1,25/450 g.	6	7	18,6	21,0	39,6	10,0	11,3	21,3

NOS REMARQUES

Ayant examiné les tableaux ci-dessus que l'Institut nous a aimablement permis de reproduire, nous aimerions faire quelques remarques :

— Nous regrettons tout d'abord que l'Institut ne puisse nous orienter sur les différences de qualité entre ces produits, car il serait particulièrement intéressant de savoir s'il y a un rapport entre prix et qualité, autrement dit si les plus chers sont véritablement les meilleurs.

— Nous vous recommandons d'examiner attentivement les dosages prescrits par l'Institut pour chaque produit. Ils sont ici indiqués en grammes par litre d'eau, ce qui ne figure en général pas sur les paquets.

— Il est étonnant de voir combien les prix de vente de ces produits sont proches les uns des autres, alors que leur poids et leur dosage varient considérablement.

— Prenons garde enfin que les différences de prix par kg. de linge sec sont plus grandes qu'il n'y paraît si nous considérons l'ensemble de notre lessive ; ainsi, si nous utilisons une machine de 4 kg., la charge nous reviendra avec le produit le plus cher à 1 fr. 29, avec le meilleur marché à 69 ct. Si nous remplissons trois fois notre machine de 4 kg. le prix serait respectivement de 3 fr. 87 et 2 fr. 08 pour la journée.

— Nous avons constaté avec un petit sourire que Dixan, qui vient de nous faire cadeau si généreusement d'un petit mouchoir, était l'un des produits les plus chers à l'usage !

Répondez à notre enquête !

Un postulat présenté en octobre dernier au Conseil des Etats par le Dr Rohner, demande que tous les textiles suisses ou importés portent l'indication exacte de leur composition. Diverses enquêtes faites en Suisse allemande ont prouvé que la majorité des acheteuses y était favorable à un tel étiquetage. Qu'en est-il en Suisse romande ? Nous aimerions le savoir afin de pouvoir intervenir efficacement auprès des autorités et des milieux professionnels parmi lesquels se manifeste une certaine

opposition à la mise en application du postulat Rohner.

Souhaitez-vous ou ne souhaitez-vous pas un étiquetage des textiles ? De quels renseignements avez-vous besoin ? En répondant à nos questions, vous nous permettrez de connaître — et de faire connaître — votre point de vue.

Retournez donc ce formulaire, avant le 30 octobre 1963, à la Commission romande des consommatrices, Planches 32, Prilly, Vd.

QUESTIONS

1. Afin de vous permettre un choix objectif, souhaitez-vous trouver sur l'étiquette de tous les textiles (tissus, vêtements, tapis, couvertures, laines, lingerie, etc.) le **NOM** des différentes fibres entrant dans leur composition ? **OUI-NON ***

le **POURCENTAGE** exact des différentes matières (par ex. :

laine 50 %, nylon 35 %, fibres artificielles 15 %) ? **OUI-NON ***

l'indication de la **PROVENANCE** ? **OUI-NON ***

des conseils pour l'**ENTRETIEN** ? **OUI-NON ***

2. Avez-vous déjà vu des étiquettes informatives ? **OUI-NON ***

Si oui, quelles indications portaient-elles ?

Dans quels magasins les avez-vous remarquées ?

Sur quel objet ?

3. Faute d'informations, avez-vous fait récemment de fâcheuses expériences, par ex. rétrécissement exagéré d'un drap, usure prématurée d'un tapis, tissu ne supportant pas le repassage ou le nettoyage chimique, allergies consécutives au port d'un vêtement, etc. ? **OUI-NON ***

Si oui, donnez des exemples :

* Biffer ce qui ne convient pas.

Bravo aux coopératrices Migros !

Les coopératrices Migros ont décidé de soutenir en Suisse allemande notre action de renvoi des bons de réduction aux fabricants. Elles ont fait tenir à toutes leurs sections un modèle de lettre de renvoi inspirée de la nôtre. Nous sommes extrêmement heureuses de cette extension de notre action à toute la Suisse et nous encourageons vivement d'autres associations romandes et allemandes à la soutenir.

Plusieurs personnes, d'autre part, nous ont transmis des remerciements de détaillants qui, excédés du nombre de bons qu'ils doivent trier et envoyer, nous félicitent de vouloir freiner cette forme de publicité.

Attention : l'indication du poids est obligatoire

On nous a signalé au mois de juin que des petits paniers de fraises et de cerises de provenance étrangère, étaient vendus dans plusieurs magasins à un prix unique, sans indication de poids.

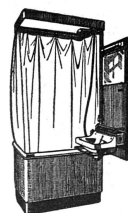
Etant intervenues à ce sujet auprès de l'Office fédéral du contrôle des prix, nous en avons reçu une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Les prescriptions de l'Office fédéral du contrôle des prix du 6 juin 1961 sur l'affi-

chage des prix de détail des fruits, des légumes et des œufs, exige du commerce de détail un affichage bien visible des prix et unités de vente, c'est-à-dire en l'occurrence du poids auquel le prix de vente se rapporte.

« S'il y a infraction aux dispositions susmentionnées, nous vous conseillons de vous adresser à la police municipale chargée du contrôle des denrées alimentaires qui a la compétence de dénoncer les cas et de les transmettre à l'autorité pénale du canton. »

Comme il est possible que certains fruits d'automne, raisin par exemple, soient de nouveau vendus par caissettes toutes préparées, nous prions nos lectrices de veiller très attentivement aux indications de poids, et de suivre le cas échéant le conseil de l'Office fédéral du contrôle des prix.



Une salle de bains
1 m²

pour week-end, chalets,
studios, chambres, etc.

B. Petzold

17, rue de la Servette
Téléphone 33 80 30 - Genève